Commune de **SÉVÉRAC D'AVEYRON**

*Remplir impérativement la(les) partie(s) vous concernant.*

**RÈGLEMENT POUR L'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX, DE L'ESPACE ET DES AMÉNAGEMENTS COMMUNAUX**

**POUR TOUT USAGER DES LOCAUX COMMUNAUX**

\* arrêter le chauffage en période hivernale

\* éteindre les lumières, même extérieures

\* fermer les portes d'entrées à clef, et toutes celles qui doivent l'être

\* de respecter le matériel mis à votre disposition

\* de laisser les locaux **dans l’état où vous les avez trouvés**, sous peine de facturation d'heures de ménage ou de remise en état.

\* ne confier les clefs qu'aux personnes autorisées, désignées par le Président de l'association : **à respecter impérativement**

\* toute utilisation d’un local communal nécessite la présentation d'une **attestation d’assurance,** remise au moment de l'état des lieux ou de la remise des clefs, si elle n'a pas été fournie avec le dossier de demande de subvention

\* **signaler tout problème survenu** **pendant l'utilisation des locaux**, au moment de la restitution des clefs.

*Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement et en avoir informé les responsables des activités et utilisateurs des locaux.*

*Le(La) Président(e), date et signature,*

**POUR TOUT USAGER DES ESPACES ET AMÉNAGEMENTS COMMUNAUX**

Aucun espace, ni aménagement communal ne pourra être utilisé sans **une autorisation préalable** de la **Mairie, au moins** 1 **mois** avant.

Pour l'utilisation de l'espace communal, il est par ailleurs nécessaire **d'avertir le Garde-Champêtre** (06.80.24.19.65), afin qu'il puisse prendre l'arrêté correspondant et ce, **au moins 1 mois avant la manifestation.**

*Je certifie avoir pris connaissance de ce règlement et en avoir informé les responsables des activités et utilisateurs des espaces et aménagements.*

*Le(La) Président(e), date et signature,*